30 avril 2003 **03.125**

Motion Laurent Debrot

N'enterrons pas la gare de Chambrelien avec son tunnel d'évitement

Le 28 janvier 2003, le Grand Conseil acceptait un crédit de 550.000 francs pour, entre autres, étudier l'amélioration de la liaison ferroviaire Neuchâtel - Le Locle, afin d'arriver à une durée maximale de 27 minutes pour les trains directs. Le point principal du projet consiste en la suppression du "rebroussement" de Chambrelien par le percement d'un tunnel.

Selon les dires du Conseil d'Etat, ce projet mettrait en cause la survie de la gare actuelle. Or, la gare de Chambrelien a des atouts et des perspectives de développement que le Conseil d'Etat devrait englober dans les autres études dont il a le mandat pour la planification des transports publics dans le canton.

Les questions suivantes mériteraient d'être étudiées:

1. La ligne Neuchâtel - Le Locle est à simple voie, les trains doivent donc obligatoirement se croiser dans les gares et à l'arrêt. Le tunnel ne résoudra pas ce problème. Par contre, le maintien du rebroussement de Chambrelien permettrait aux trains directs de croiser par le tunnel les omnibus ayant passé par Chambrelien.
2. Combien coûterait la construction d'une liaison directe entre Chambrelien et Champ-du-Moulin? La gare de Chambrelien pourrait alors devenir le nœud ferroviaire entre le Val-de-Travers, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, permettant aux Vallonniers de rejoindre les villes du Haut très rapidement.
3. Actuellement, au départ de Neuchâtel deux trains, l'un en direction de Chambrelien, l'autre vers le Val-de-Travers partent en même temps et font en parallèle un trajet de plus de 10 kilomètres. Les seuls bénéficiaires de ce doublement sont les destinataires de la gare de Bôle, alors que les habitants de ce village ont déjà une gare à leur porte, celle de Colombier. Combien coûte actuellement le doublement de ces quelque 38 trains quotidiens?
4. Quel est le coût de l'entretien de la ligne entre Auvernier et Champ-du-Moulin?
5. Dans la planification actuelle, un passage sous-voie devrait être créé à Bôle, en cas de suppression de la ligne, quelle serait l'économie réalisée?
6. Actuellement, l'un des trois pôles de développement du canton se situe à Cortaillod; or, il est aujourd'hui très difficile pour les habitants du Haut et des Vallées de s'y rendre par les transports publics. Un réseau de bus pourrait relier Chambrelien au "pôle de Cortaillod", ainsi qu'à la Béroche. Ainsi serait créé un axe nord-sud qui manque actuellement dans le canton.

De nombreux autres avantages pourraient encore être évalués:

– Réduction des passagers en transit à la gare de Neuchâtel.
– Possibilité de multiplier les places de parc de transfert modal, déjà très appréciées.
– Développement du site touristique de premier ordre des gorges de l'Areuse, à 10 minutes des villes.

Cosignataires: A. Blaser, B. Matthey, O. Duvoisin, J. Martin, C. Mermet, M. Debély, J. Walder, T. Humair, S. Vuilleumier, M. Desaulles-Bovay, G. Pavillon, F. Bonnet, H. Jenni, J.-P. Veya, G. Ory, C. Stähli-Wolf, Patrick Erard, J.-F. Badet, N. de Pury, M. Ebel et A. Laurent.